Alain BOIRIVENT 29-03-2017 14h00

**Pratiques juridiques**

Bonnes pratiques juridiques

Constat : « judiciarisation » de la société, l’arbitrage est demandé à l’extérieur donc un juge.

Juridique : tout ce qui a trait au droit

Juridictionnel : juridiction administrative = état, judiciaire droit privé (tribunaux d’instance…)

Relations avec les partenaires services publics, instances diverses

* Quelle posture ?

Cas pratique :

Séquence 1 :

Les larmes du président

* Cas 1 :

Le risque de rompre le contrat de scolarisation peut entrainer un recours au tribunal

* Cas 2 :

Impossible de confisquer un téléphone en dehors du temps scolaire ni autre objet d’ailleurs

* Cas 3 :

Pas de norme dans l’enseignement catholique

La relecture du contrat d’association est conseillée : l’encadrement n’est pas dans le contrat

* Cas 4 :

La contribution sert au caractère propre (Pastorale, batiments, matériel….) et ne correspond pas au pédagogique.

* Cas 5 :

Le certificat de radiation n’est pas légal.

La signature des 2 parents est obligatoire pour les actes n’ayant pas le caractère usuel.

Pour une réinscription la double signature est obligatoire dans le cas de parents divorcés.

Questions

Terrain juridique

L’ouverture d’un établissement n’est pas liée au caractère religieux ni à l’état.

Loi Debré de 1959 : possibilité de signer un contrat d’association comprenant 14 articles.

Droit canonique

Règlement intérieur : veille applicable sur les règlements intérieurs, règlements de vie scolaire, contrats de scolarisation chaque année, à revoir en fonction des nouveautés et des tendances.

Retards de paiement de la scolarité et frais de voyage scolaire

Un élève doit pourvoir parcourir un cycle complet 6-> 3 et 2nde -> term